

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 2 mai 2022 à 20 heures 07.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt
Siège #2 - Louis Bilodeau
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Guylaine Poulin
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M. Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

100-05-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Milisa Pépin
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 avril 2022

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Contrat d'entretien annuel du Centre municipal

4.2 - Renouvellement - Assurance collectives

4.3 - Renouvellement du contrat d'entretien estival et opération du Complexe sportif Matra, des parcs et des espaces verts

4.4 - Versement 2021-2022 - Camping Mystic S.J. Inc.

4.5 - Vente d'une parcelle du lot 5 424 496

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie

5.2 - Motion de remerciement à l'égard de M. Jérôme Thibodeau, pompier et officier

5.3 - Motion de remerciement à l'égard de M. Pierre Thibodeau, pompier

5.4 - Embauche d'un pompier à temps partiel

5.5 - Achat d'habits de combat d'incendie

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de loisirs

6.2 - Acceptation de l'offre de service - Achat de modules pour skatepark

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Compensation - Puit privé pour alimentation en eau potable

7.2 - Appel d'offre pour travaux dans la 10e rue Est

7.3 - Modification du règlement No 88-2022

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Permis de construction

8.2 - Interdiction de circulation temporaire des véhicules lourds - Secteur Est

8.3 - Interdiction de circulation temporaire des véhicules lourds - Secteur Ouest

8.4 - Avis de motion - Règlement No 304-2022-01

8.5 - ADOPTION DU 1^e PROJET DE RÈGLEMENT NO 304-2022-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 304-2006 RELATIF AU ZONAGE

8.6 - Avis de motion - Règlement No 303-2022-01

8.7 - Adoption du projet de règlement No 303-2022-01

8.8 - Avis de motion - Règlement No 304-2022-02

8.9 - ADOPTION DU 1^e PROJET DE RÈGLEMENT NO 304-2022-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 304-2006 RELATIF AU ZONAGE

8.10 - Avis de motion et dispense de lecture - Règlement No 303-2022-02

8.11 - Adoption du projet de règlement no 303-2022-02

8.12 - Avis de motion - Règlement No 304-2022-03

8.13 - ADOPTION DU 1^e PROJET DE RÈGLEMENT NO 304-2022-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 304-2006 RELATIF AU ZONAGE

8.14 - Avis de motion et dispense de lecture - Règlement No 303-2022-03

8.15 - Adoption du projet de règlement no 303-2022-03

9 - ACCEPTATION DES COMPTES

10 - ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

10.1 - Office d'habitation du Sud de la Chaudière - Budget annuel de la brigade Covid pour l'année 2021

10.2 - Office d'habitation du Sud de la Chaudière - Frais de sinistre supplémentaires

10.3 - Office d'habitation du Sud de la Chaudière - Allocation pour la crise du logement

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - LHSMB - Aide financière pour la saison 2022-2023

11.2 - Famille en fête St-Martin - Aide financière pour l'édition 2022

12 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

101-05-2022

3.1 - Séance ordinaire du 4 avril 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

102-05-2022

4.1 - Contrat d'entretien annuel du Centre municipal

ATTENDU QUE le contrat d'entretien annuel du Centre municipal (intérieur et extérieur) entre la Municipalité et M. André Poulin est échu depuis le 30 avril 2022;

ATTENDU QUE Monsieur André Poulin désire renouveler son contrat pour une période d'une année, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 inclusivement;

ATTENDU QUE le conseil désire bonifier l'offre forfaitaire globale au montant de 21 322 \$ annuellement, soit une augmentation de 2.5%, et d'un taux de 18.45\$ de l'heure pour les travaux supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le contrat d'entretien soit reconduit pour une année additionnelle, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 et tel que stipulé à l'entente;

QUE l'offre de service au montant forfaitaire de 21 322 \$ est acceptée et payée en 12 versement égaux de 1 776.83\$;

QUE cette résolution soit annexée au présent contrat et que le conseil municipal autorise M. Simon Lelerc, directeur général, à revoir et signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente pour le contrat renouvelable annuellement.

ADOPTÉE

103-05-2022

4.2 - Renouvellement - Assurance collectives

ATTENDU QUE le conseil a été informé du renouvellement de l'assurance collective;

ATTENDU QUE la prime mensuelle sera de 2 579.36 \$;

ATTENDU QUE le Directeur général sera autorisé à signer les documents pour procéder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'assurance collective.

ADOPTÉE

104-05-2022

4.3 - Renouvellement du contrat d'entretien estival et opération du Complexe sportif Matra, des parcs et des espaces verts

ATTENDU QUE le contrat d'entretien estival et opération du Complexe sportif Matra, des parcs et des espaces verts entre la Municipalité et M. Jean-Marie Morin venait à échéance le 31 octobre 2021;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Marie Morin désire renouveler son contrat pour une période de six (6) mois, soit du 1er mai au 31 octobre 2022;

ATTENDU QUE le conseil désire bonifier l'offre forfaitaire globale à 26 527.47 \$, soit une augmentation de 2.5%, et du taux de 18.45\$ de l'heure pour les travaux supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le contrat d'entretien estival et opération du Complexe sportif Matra, des parcs et des espaces verts soit reconduit pour une période de six (6) mois, soit du 1er mai au 31 octobre 2022, et tel que stipulé à l'entente;

QUE l'offre de services forfaitaire de 26 527.47 \$ soit acceptée et payée en six (6) versement égaux de 4 421.25 \$;

QUE cette résolution soit annexée au présent contrat et que le conseil municipal autorise M. Simon Leclerc, directeur général, à revoir et à signer, pour au nom de la Municipalité, l'entente pour le contrat renouvelable annuellement.

ADOPTÉE

105-05-2022

4.4 - Versement 2021-2022 - Camping Mystic S.J. Inc.

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord de verser une contribution d'aide au Camping Mystique selon l'article 92,1 aléna 2;

ATTENDU QUE les premier et deuxième alinéa s'appliquent malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (chapitre I-15);

ATTENDU QUE le Conseil était d'accord pour aider une entreprise touristique en 2021;

ATTENDU QUE cette aide est pour une durée de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité verse un montant de 13 377.04 \$ afin de supporter l'implantation du projet de Camping Mystique

ADOPTÉE

106-05-2022

4.5 - Vente d'une parcelle du lot 5 424 496

ATTENDU QUE le Conseil a été informé de la demande pour régulariser le stationnement du propriétaire du lot 5 424 733;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord pour vendre cette parcelle de lot de 66,9 m²;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents par que cette parcelle de terrain de 66,9 m² soit vendue à monsieur Alexandre Bernard aux couts de 1 120 \$ afin de régulariser la situation de cette parcelle de terrain.

ADOPTÉE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie

Dépôt du rapport mensuel d'avril 2022 du service incendie par Stéphane Maheux, directeur.

5.2 - Motion de remerciement à l'égard de M. Jérôme Thibodeau, pompier et officier

Motion de remerciement à l'égard M. Jérôme Thibodeau, pompier et officier, pour les 30 années de services auprès de la Municipalité de Saint-Martin. M. Yvan Paré, maire, remet à M. Thibodeau une barette du Gouverneur du Canada pour ses loyaux services.

5.3 - Motion de remerciement à l'égard de M. Pierre Thibodeau, pompier

Motion de remerciement à l'égard M. Pierre Thibodeau, pompier pour les 30 années de services auprès de la Municipalité de Saint-Martin. M. Yvan Paré, maire, remet à M. Thibodeau une barette du Gouverneur du Canada pour ses loyaux services.

107-05-2022

5.4 - Embauche d'un pompier à temps partiel

ATTENDU QUE M. Jason Roy est disponible à titre de pompier à temps partiel;

ATTENDU QUE M. Jason Roy a débuté l'intégration et l'évaluation en tant que pompier à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de M. Jason Roy à titre de pompier à temps partiel à partir du 2 mai 2022.

ADOPTÉE

108-05-2022

5.5 - Achat d'habits de combat d'incendie

ATTENDU QU'un habit de combat d'incendie a une durée de vie de dix (10) ans;

ATTENDU QUE quatre (4) habits de combat d'incendie seront inutilisables d'ici la fin de l'année 2022;

ATTENDU la demande de M. Stéphane Maheux, directeur du service incendie, du 19 avril 2022, attestant que l'achat de quatre (4) habits de combat d'incendie chez le fournisseur CMP Mayer serait d'un coût de 8 400 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander l'achat de quatre (4) habits de combat d'incendie au coût total de 8 400 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de loisirs

Dépôt du rapport mensuel d'avril 2022 du service des loisirs par Patricia Dulac, ressources loisirs et culture.

109-05-2022

6.2 - Acceptation de l'offre de service - Achat de modules pour skatepark

ATTENDU QUE le Conseil a été informé du projet de skate-park;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord pour acheter 10 modules en bois;

ATTENDU QUE cette offre de service sera financée via le surplus non affecté pour un montant de 12 156.97 \$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de QC Skateboard Camp pour un montant total qui sera financé via le surplus accumulé affecté de 12 156.97 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

110-05-2022

7.1 - Compensation - Puit privé pour alimentation en eau potable

ATTENDU QUE le Conseil a été informé de la demande de compensation pour la fourniture d'eau d'un puits;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît l'apport du puits privé à l'été et l'automne 2021 et que la valeur de la contribution a été calculée;

ATTENDU QUE cet apport a aidé la municipalité en période critique d'approvisionnement en eau potable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer la somme de 955\$ à monsieur Jean-Marie Morin afin de reconnaître et remercier le contribuable dans la problématique d'approvisionnement d'eau potable avec son propre puits privé.

ADOPTÉE

111-05-2022

7.2 - Appel d'offre pour travaux dans la 10e rue Est

ATTENDU QUE le Conseil a été informé du projet de réfection du haut de la 10^{ème} rue;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu le financement nécessaire pour ce projet via le programme d'aide à la voirie locale, volet "Accélération";

ATTENDU QUE l'aide financière maximale sera de 852 002 \$ pour le dossier cité en objet

ATTENDU QUE Pluritec à compléter la mise-à-jour des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'appel d'offres afin de recevoir des offres de services pour effectuer les travaux de réfection du haut de la 10^{ème} rue est de Saint-Martin.

ADOPTÉE

112-05-2022

7.3 - Modification du règlement No 88-2022

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous a demandé de préciser et d'ajouter à l'article 2 l'estimation des travaux à l'annexe du règlement No 88-2022;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord et a été informé de la modification demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le règlement 88-2022 est modifié à l'article 2 et remplace le précédent comme suite :

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection de routes et de ponceaux pour un montant total de 1 247 338 \$. En référence en annexe 1 l'estimation détaillée des travaux se trouve en annexe 1 au montant de 1 188 082.50 \$ (avant taxes) et fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉE

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Permis de construction

Rapport des permis émis en avril 2022 est déposé par Patrick Marcoux, inspecteur municipal.

113-05-2022

8.2 - Interdiction de circulation temporaire des véhicules lourds - Secteur Est

ATTENDU QUE la Municipalité a constaté l'état de la route Jersey est

ATTENDU QUE le transport lourd brise cette route;

ATTENDU QUE l'état du chemin est un risque de sécurité pour les usagers de la route et les automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'interdire temporairement la circulation du transport lourd à partir du Rang3 Jersey Nord jusqu'aux limites municipales de St-René au transport lourd.

ADOPTÉE

114-05-2022

8.3 - Interdiction de circulation temporaire des véhicules lourds - Secteur Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité a constaté l'état du 2e rang de Shenley Sud;

ATTENDU QUE le transport lourd brise cette route;

ATTENDU QUE l'état du chemin est un risque de sécurité pour les usagers de la route et les automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'interdire temporairement la circulation du transport lourd sur le 2e rang de Shenley Sud.

ADOPTÉE

115-05-2022

8.4 - Avis de motion - Règlement No 304-2022-01

Je, René Rancourt, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption, à une séance subséquente, du règlement no 304-2022-01 **amendant le Règlement no 304-2006 relatif au zonage afin de modifier le zonage existant RA-10 (résidentiel de faible et moyenne densité) en RB (Résidentielle de moyenne et forte densité) et de créer une nouvelle zone RB25 (Résidentielle de moyenne et forte densité) à même une zone résidentielle de faible et moyenne densité) que soit et est adopté par le conseil;**

116-05-2022

8.5 - ADOPTION DU 1^e PROJET DE RÈGLEMENT NO 304-2022-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 304-2006 RELATIF AU ZONAGE

Le directeur général/secrétaire-trésorier présente le 1^e projet de règlement no 304-2022-01 en indique l'objet, sa portée et son coût;

ATTENDU QU'une période de consultation aura lieu du 4 mai 2022 au 26 mai 2022 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le mercredi 1er juin 2022 à compter de 18h30 sur le dit projet;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu unanimement

QUE le projet de règlement no 304-2022-01 amendant le règlement no 304-2006 relatif au zonage afin de modifier le zonage existant RA-10 (résidentiel de faible et moyenne densité) en RB (Résidentielle de moyenne et forte densité) et de créer une nouvelle zone RB25 (Résidentielle de moyenne et forte densité) à même une zone résidentielle de faible et moyenne densité) que soit et est adopté par le conseil;

QUE la présente résolution ainsi que le 1^e projet de règlement no 304-2022-01 amendant le règlement de zonage no 304-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

QUE le texte du 1^e projet de règlement no 304-2022-01 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

117-05-2022

8.6 - Avis de motion - Règlement No 303-2022-01

Je, Louis Bilodeau, conseiller, donne avis de motion que sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement no 303-2022-01 **amendant le Plan d'urbanisme 303-2006 du territoire de la Municipalité de Saint-Martin afin de créer une résidentielle de moyenne et de forte densité à même une affectation résidentielle de faible et moyenne densité en bordure de la 9^e rue Ouest (dépôt du projet et dispense de lecture)**

118-05-2022

8.7 - Adoption du projet de règlement No 303-2022-01

Le secrétaire-trésorier résume le projet de Règlement no 303-2022-01 en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU QU'une dispense de lecture de ce projet de règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par René Rancourt ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de Règlement no 303-2022-01 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Martin modifie le Règlement no 303-2006 intitulé « Plan d'urbanisme » afin de créer ^esoit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

QUE la période de consultation soit prévue du 4 mai 2022 au 26 mai 2022 inclusivement;

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 1er juin à compter de 18h30 sur ledit projet;

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement de modification du Plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu;

QUE le texte du projet de Règlement no 303-2022-01 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

119-05-2022

8.8 - Avis de motion - Règlement No 304-2022-02

Je, Michel Marcoux, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption, à une séance subséquente, du règlement no 304-2022-02 **amendant le Règlement no 304-2006 relatif au zonage afin de modifier le zonage existant RA-10 (résidentiel de faible et moyenne densité) en RB (Résidentielle de moyenne et forte densité) et de créer une nouvelle zone RB-25 (Résidentielle de moyenne et forte densité) à même une zone résidentielle de faible et moyenne densité) que soit et est adopté par le conseil.**

120-05-2022

**8.9 - ADOPTION DU 1^e PROJET DE RÈGLEMENT NO 304-2022-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 304-2006 RELATIF AU ZONAGE**

Le directeur général/secrétaire-trésorier présente le 1^e projet de règlement no 304-2022-02 en indique l'objet, sa portée et son coût;

ATTENDU QU'une période de consultation aura lieu du 4 mai 2022 au 26 mai 2022 inclusivement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le mercredi 1^{er} juin 2022 à compter de 18h30 sur le dit projet;

En conséquence, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu unanimement

QUE le projet de règlement no 304-2022-02 amendant le règlement no 304-2006 relatif au zonage afin de modifier le zonage existant RA-10 (résidentiel de faible et moyenne densité) en RB (Résidentielle de moyenne et forte densité) et de créer une nouvelle zone RB-25 (Résidentielle de moyenne et forte densité) à même une zone résidentielle de faible et moyenne densité) que soit et est adopté par le conseil;

QUE la présente résolution ainsi que le 1^e projet de règlement no 304-2022-02 amendant le règlement de zonage no 304-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

QUE le texte du 1^e projet de règlement no 304-2022-02 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

121-05-2022

8.10 - Avis de motion et dispense de lecture - Règlement No 303-2022-02

Je , Michel Marcoux, conseiller, donne avis de motion que sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement no 303-2022-02 **amendant le Plan d'urbanisme 303-2006 du territoire de la Municipalité de Saint-Martin afin de créer une résidentielle de moyenne et de forte densité à même une affectation résidentielle de faible et moyenne densité en bordure de la 9^e rue Ouest (dépôt du projet et dispense de lecture)**

122-05-2022

8.11 - Adoption du projet de règlement no 303-2022-02

Le secrétaire-trésorier résume le projet de Règlement no 303-2022-02 en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU QU'une dispense de lecture de ce projet de règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par René Rancourt ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de Règlement no 303-2022-02 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Martin modifie le Règlement no 303-2006 intitulé « Plan d'urbanisme » afin de créer ^esoit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

QUE la période de consultation soit prévue du 4 mai 2022 au 26 mai 2022 inclusivement;

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le 1er mercredi juin 2022 à compter de 18h30 sur ledit projet;

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement de modification du Plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu;

QUE le texte du projet de Règlement no 303-2022-02 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

123-05-2022

8.12 - Avis de motion - Règlement No 304-2022-03

Je, Michel Marcoux, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption, à une séance subséquente, du règlement no 304-2022-03 **amendant le Règlement no 304-2006 relatif au zonage afin de modifier le zonage existant P-72 (Publique et institutionnelle) en CA (Commerciale de voisinage) et de de l'intégrer à la zone CA-34 (Commercial de voisinage) à même la zone CA-34 agrandissant ladite zone que soit et est adopté par le conseil.**

124-05-2022

8.13 - ADOPTION DU 1^e PROJET DE RÈGLEMENT NO 304-2022-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 304-2006 RELATIF AU ZONAGE

Le directeur général/secrétaire-trésorier présente le 1^e projet de règlement no 304-2022-03 en indique l'objet, sa portée et son coût;

ATTENDU QU'une période de consultation aura lieu du 4 mai 2022 au 26 mai 2022 inclusivement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 1er mercredi juin 2022 à compter de 18h30 sur le dit projet;

En conséquence, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu unanimement

QUE le projet de règlement no 304-2022-03 amendant le règlement no 304-2006 relatif au zonage afin de modifier le zonage existant P-72 (Publique et institutionnelle) en CA (Commerciale de voisinage) et de l'intégrer à la zone CA-34 (Commercial de voisinage) à même la zone CA-34 agrandissant ladite zone que soit et est adopté par le conseil;

Que la présente résolution ainsi que le 1^e projet de règlement no 304-2022-03 amendant le règlement de zonage no 304-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

QUE le texte du 1^e projet de règlement no 304-2022-03 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

125-05-2022

8.14 - Avis de motion et dispense de lecture - Règlement No 303-2022-03

Je, Michel Marcoux, conseiller(ière), donne avis de motion que sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement no 303-2022-03 **amendant le Plan d'urbanisme 303-2006 du territoire de la Municipalité de Saint-Martin afin d'intégrer à une zone existante une affectation commerciale de voisinage à même une affectation publique et institutionnelle en bordure de la 1^{re} Avenue Est (dépôt du projet et dispense de lecture)**

126-05-2022

8.15 - Adoption du projet de règlement no 303-2022-03

Le secrétaire-trésorier résume le projet de Règlement no 303-2022-03 en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU QU'une dispense de lecture de ce projet de règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par René Rancourt ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de Règlement no 303-2022-03 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Martin modifie le Règlement no 303-2006 intitulé « Plan d'urbanisme » afin d'intégrer à une zone existante un affectation commerciale de voisinage à même une affectation publique et institutionnelle en bordure de la 1^{re} Avenue Est soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

QUE la période de consultation soit prévue du 4 mai 2022 au 26 mai 2022 inclusivement;

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} mercredi juin 2022 à compter de 18h30 sur ledit projet;

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement de modification du Plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu;

QUE le texte du projet de Règlement no 303-2022-03 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

127-05-2022

9 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois d'avril 2022 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : René Rancourt

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2022 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	22 083.03 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	29 391.87 \$
TRANSPORT ROUTIER:	35 854.74 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	38 316.59 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	0.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	3 807.06 \$
LOISIRS & CULTURE:	25 316.43 \$
FRAIS DE FINANCEMENTS:	6 959.04 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	71 285.92 \$

Représentant des comptes à payer au montant de 233 012.68 \$ et des déboursés de 277 529.11 \$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

10 - ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

128-05-2022

10.1 - Office d'habitation du Sud de la Chaudière - Budget annuel de la brigade Covid pour l'année 2021

ATTENDU le dépôt de la demande d'approbation du budget annuel de la portion municipale de 1 sur 17 de 61 200 \$ pour la brigade COVID pour 2021 par l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget annuel de 61 200 \$ pour la brigade COVID pour 2021.

ADOPTÉE

129-05-2022

10.2 - Office d'habitation du Sud de la Chaudière - Frais de sinistre supplémentaires

ATTENDU le dépôt de la demande d'approbation du budget additionnel de 22 462 \$ pour 2021 pour des frais de sinistre supplémentaires suite à un dégât d'eau pour bris des tuyaux dans les passages de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget additionnel de 22 462 \$ pour 2021 pour des frais de sinistre supplémentaires.

ADOPTÉE

130-05-2022

10.3 - Office d'habitation du Sud de la Chaudière - Allocation pour la crise du logement

ATTENDU le dépôt de la demande d'approbation du budget de 600\$ en allocation du 1er juillet pour la crise du logement de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget budget de 600\$ en allocation du 1er juillet pour la crise du logement.

ADOPTÉE

11 - CORRESPONDANCE

131-05-2022

11.1 - LHSMB - Aide financière pour la saison 2022-2023

ATTENDU QUE la Ligue de hockey sportive des municipalité de la Beauce (LHSMB) a déposé une aide financière conforme à la municipalité de Saint-Martin;

ATTENDU QUE le Conseil a été mis au courant de la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 1 000\$ à la LHSMB pour l'année financière 2022-2023.

ADOPTÉE

132-05-2022

11.2 - Famille en fête St-Martin - Aide financière pour l'édition 2022

ATTENDU QUE l'événement famille en fête de Saint-Martin a déposé une aide financière conforme à la municipalité de Saint-Martin;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu le 28 mai 2022 au Complexe sportif Matra;

ATTENDU QUE le Conseil a été mis au courant de la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 2 500\$ à l'événement Famille en fête pour l'année financière 2022.

ADOPTÉE

12 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Milisa Pépin, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

La prochaine séance sera le 6 juin 2022.

ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 57

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Paré
Maire

Simon Leclerc
Directeur général & secrétaire-trésorier